

En partenariat avec l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence, la DIRECCTE\* PACA (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur) vous propose cette année des actions d'information et de sensibilisation dans les quatre domaines suivants :

1. La Santé et la Sécurité au Travail *(page 1)*.
2. Les Discriminations dans le Travail *(page 2)*.
3. La Gestion des Âges *(page 2)* ;
4. La Réforme de la Médecine du Travail *(page 2)*.

\*[la DIRECCTE a remplacé en 2010 la DRTEFP]

## 1. La Santé et la Sécurité au Travail

**Réservées aux membres des CHSCT et aux représentants du personnel** des entreprises de la région Provence Alpes Côte d'Azur, **8 actions d'information et de sensibilisation** sont proposées en 2011, en particulier sur le thème :

- ✓ des **risques** et de la **coordination** dans le **BTP** ;
- ✓ des **risques psychosociaux** en général, et dans le **secteur du transport des voyageurs** en particulier ;
- ✓ des **TMS (troubles musculo-squelettiques)** dans la **grande distribution** et le **commerce**.

**L'objectif** est de fournir aux représentants du personnel **les moyens pour élaborer une démarche de prévention des risques** :

- en maîtrisant les **règles juridiques** qui s'appliquent aux problèmes de santé et de sécurité ;
- en connaissant les **moyens**, les **responsabilités** et les **limites des actions des CHSCT** ;
- en repérant les **différents acteurs concernés par les questions de prévention des risques** que l'on peut mobiliser ;
- en se dotant d'outils d'analyse des **situations de travail** et de leurs **conséquences sur la santé** ;
- en maîtrisant les **outils** et les **procédures** pour mettre en place des actions concrètes.

### 8 actions ouvertes à tous les représentants du personnel

<b>Mars 2011</b>	(23 au 25 mars) <b>- Date annulée -</b>	Prévention des risques et coordination ( <b>réservé aux IRP du BTP</b> ) <i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>
<b>Mai 2011</b>	(25 au 27 mai)	Prévention des risques psychosociaux <i>(action organisée dans les Alpes Maritimes, à Mandelieu-la-Napoule)</i>
	(30 mai au 1 <sup>er</sup> juin)	Prévention des risques psychosociaux <i>(action organisée pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes, à Gap)</i>
<b>Juin 2011</b>	(6 au 8 juin)	Prévention des risques psychosociaux dans le transport de voyageurs <i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>
<b>Septembre 2011</b>	(5 au 7 sept.)	Prévention des risques psychosociaux <i>(action organisée dans le Var, à Ramatuelle)</i>
<b>Octobre 2011</b>	(26 au 28 oct.)	Prévention des risques et coordination ( <b>réservé aux IRP du BTP</b> ) <i>(action organisée dans le Vaucluse, à Avignon)</i>
<b>Novembre 2011</b>	(7 au 9 nov.)	Prévention des TMS dans la grande distribution et le commerce <i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>
	(23 au 25 nov.)	Prévention des risques psychosociaux <i>(action organisée dans le Vaucluse, à Avignon)</i>

## 2. Les Discriminations dans le Travail

Une action d'information et de sensibilisation est organisée pour les **membres des comités d'établissement** et les **représentants du personnel** des entreprises de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

L'**objectif** est de fournir aux représentants du personnel les moyens :

- de repérer les **phénomènes de discrimination** ;
- de comprendre les **fondements des inégalités professionnelles** ;
- de connaître les **règles juridiques** ;
- de négocier **des procédures et des outils pour lutter contre ce genre de pratiques**.

### 1 action ouverte à tous les représentants du personnel

**Juin 2011** (27 au 29 juin) Discriminations : les moyens et les outils des IRP  
(action organisée dans les Alpes Maritimes, à Mandelieu-la-Napoule)

## 3. La Gestion des Âges

A la suite de la journée d'étude organisée le 22 septembre 2010, une action d'information et de sensibilisation est proposée aux **élus des comités d'établissement et aux délégués syndicaux** de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

L'**objectif** est de permettre aux participants :

- d'appréhender les **problèmes posés par le vieillissement aux salariés** ;
- d'analyser les **situations de travail** en prenant en compte cette variable et le rôle des représentants du personnel ;
- d'intégrer cette problématique dans les **négociations** avec l'employeur.

### 1 action ouverte aux élus des comités d'établissement et aux délégués syndicaux

**Novembre 2011** (14 au 16 nov.) Gestion des âges : le rôle des IRP  
(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)

## 4. La Médecine du Travail

La **réforme de la médecine du travail** oriente l'activité des services de santé au travail vers la **prévention**. Elle prône une **approche pluridisciplinaire** pour mettre en place la notion de **santé au travail**, avec pour ambition la prévention primaire en développant la **formation et l'information des salariés**. La journée d'étude nous permettra d'analyser les **effets de la réforme sur le terrain**, notamment dans l'articulation entre le CHSCT et les médecins du travail.

Cette **journée** est donc proposée aux **membres des CHSCT et aux médecins du travail** de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

### 1 journée d'étude ouverte aux membres des CHSCT et aux médecins du travail

**Septembre 2011** (27 septembre) La réforme de la médecine du travail : des enjeux pour la santé au travail  
(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)

#### L'INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL (IRT)

Lieu privilégié de rencontres, de réflexions, d'échanges, de coopération et de confrontation des savoirs et des pratiques entre les acteurs du monde du travail et des universitaires, l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence est une composante de l'Université de la Méditerranée.

Pour plus d'informations... <http://irt.univmed.fr>

Si vous souhaitez participer à l'une ou plusieurs de ces actions d'information et de sensibilisation, veuillez s'il vous plaît nous envoyer le **bulletin d'inscription** ci-joint à l'IRT (à ne pas transmettre svp à la DIRECCTE !) par mail, par fax ou par courrier (coordonnées au recto, un bulletin par personne, à remplir s'il vous plaît le plus lisiblement possible). Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur le site de l'Institut <http://irt.univmed.fr> (voir dans « Stages et Formations » la rubrique **Sessions DIRECCTE**). Nous vous rappelons enfin qu'il faut aviser votre employeur **au moins un mois avant la date de l'action** et nous vous conseillons de le faire avant même d'avoir reçu notre convocation.